

Politique environnementale



©TdHSuisse

Version : Version 1. juillet 2024

Auteur : terre des hommes schweiz, Terre des Hommes Suisse et Fondation Terre des hommes

Comité de lecture interne : Directions générales de terre des hommes schweiz, Terre des Hommes Suisse et Fondation Terre des hommes

Date de validation : 31.07.2024

1. CONTEXTE

1.1. Objectif

En tant que leaders dans la promotion et la protection des droits de l'enfant, les trois organisations du mouvement Terre des Hommes en Suisse (Terre des Hommes Suisse, terre des hommes schweiz et Fondation Terre des hommes) veulent s'assurer que leurs activités contribuent à rendre l'environnement propre, sain et durable.

Dans cette politique commune aux trois organisations, nous nous engageons à plaider pour la reconnaissance du droit fondamental inhérent de chaque enfant et de chaque jeune à un environnement propre, sain et durable, et nous soulignons la nécessité absolue de garantir la justice climatique pour chacun d'entre eux. Nous nous efforçons également de leur donner les moyens de devenir des acteurs du changement, en défendant eux-mêmes leur droit à un environnement propre, sain et durable, et en les aidant à prendre leurs propres mesures en faveur de ce droit.

Consciente que l'intégration de ces aspects implique une transformation du modèle de fonctionnement de nos trois entités, cette politique définit les engagements et les principes directeurs en matière de changement climatique et d'environnement dans l'ensemble de nos programmes et de notre fonctionnement institutionnel. Elle fournit un cadre clair à nos organisations pour atténuer leur impact sur l'environnement et le climat, pour adapter leurs programmes afin de renforcer les capacités et l'autonomie des enfants, des jeunes, de leurs familles et leurs communautés face à la crise climatique et environnementale, et pour s'engager dans un plaidoyer efficace afin d'assurer la promotion des droits de l'enfant aux niveaux local, régional, national et international, en particulier le droit à un environnement propre, sain et durable. Elle reflète également l'engagement public pris par nos trois organisations en rejoignant l'initiative Climate Action Accelerator, qui vise à réduire de moitié les émissions du secteur de l'humanitaire et du développement d'ici 2030.

Cette politique fournit des références et des orientations pour des stratégies spécifiques et des mesures concrètes à mettre en œuvre à tous les niveaux de nos organisations et encourage le renforcement des capacités pour y parvenir.

1.2. Cadre

Cette politique doit être lue conjointement avec les documents institutionnels suivants :

- Notre feuille de route climat et l'environnement, élaborée en partenariat avec le Climate Action Accelerator, qui détaille nos trajectoires de décarbonisation pour atteindre l'objectif de réduction de nos émissions de 50 % d'ici à 2030 ;
- Nos lignes directrices spécifiques en matière de durabilité liées aux activités sectorielles (lignes directrices en matière d'achats, politique en matière de voyages, politique en matière d'événements, politique en matière de collecte de fonds, etc.)

De nouvelles références peuvent être ajoutées à cette liste lorsqu'elles sont disponibles.

1.3. Champ d'application et responsabilités

Cette politique s'applique à tous les niveaux de l'organisation, que ce soit au siège ou dans les délégations/bureaux de terrain dans les pays d'activité. Tous les membres du personnel stagiaires, volontaires et consultants, quel que soit leur statut, leur type de contrat ou leur pourcentage de travail, sont tenus de connaître le contenu de cette politique et d'en appliquer les engagements dans le cadre de leur travail. Elle est valable pour les contextes de développement et les contextes humanitaires.

1.4. Définitions

Environnement : Le milieu physique, chimique et biologique dans lequel les gens vivent et qu'ils influencent à leur tour. Il fournit les ressources naturelles qui assurent les moyens de subsistance et la qualité de vie des populations.

Changement climatique : changements à long terme de la température et des conditions météorologiques.

Dégradation de l'environnement : détérioration de l'environnement par l'épuisement des ressources telles que l'air, l'eau et le sol, la destruction des écosystèmes et l'extinction de la flore et de la faune.

Durabilité : Répondre aux besoins du présent sans compromettre les ressources naturelles, les écosystèmes et la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Atténuation : efforts visant à réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement. Il peut s'agir de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère afin d'atténuer les effets du changement climatique, mais aussi de mesures visant à prévenir la pollution ou la destruction des écosystèmes.

Adaptation : action anticipée visant à prévenir ou à minimiser les dommages causés par les effets néfastes du changement climatique. Les mesures d'adaptation vont des changements d'infrastructure à grande échelle aux changements de comportement individuels.

Droit à un environnement propre, sain et durable : un droit de l'homme reconnu pour la première fois en 2022 par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et repris par le Comité des droits de l'enfant dans le cadre de ses travaux sur l'observation générale 26 relative aux droits de l'enfant et à l'environnement, avec un accent particulier sur le changement climatique.

Justice climatique : concept qui traite de la division juste, du partage et de la distribution équitable des conséquences du changement climatique et des responsabilités pour son atténuation. Elle part du constat que le changement climatique a des impacts multiples mais différenciés, notamment sociaux, économiques et sanitaires, qui portent principalement préjudice aux communautés vulnérables qui ont le moins contribué à la crise climatique.



©tdh /Tulio Martins

2. PRINCIPES DIRECTEURS ET ENGAGEMENTS

2.1. Principes directeurs

RESPONSABILITÉ, INTÉGRITÉ et DÉTERMINATION. Nous adhérons à des normes internationales crédibles pour mesurer notre empreinte carbone et excluons la compensation carbone dans nos propres efforts de réduction. Nous communiquons de manière transparente et régulière sur l'avancement de nos efforts, les succès et les défis que nous avons rencontrés, et nous sommes déterminés à encourager le changement de culture au niveau de l'organisation afin de faire la différence et de nous adapter à un monde qui évolue rapidement.

LEADERSHIP et MOBILISATION DES RESSOURCES. Les membres de nos équipes de direction donnent l'exemple et contribuent activement à sensibiliser les employés aux activités liées à l'environnement et à les leur faire prendre en charge. Les ressources appropriées sont mobilisées pour atteindre les objectifs fixés. Chaque employé est tenu de promouvoir et de respecter cette politique et de contribuer activement à la sensibilisation en vue d'un changement de culture pour soutenir sa mise en œuvre.

HUMILITÉ, APPRENTISSAGE et INNOVATION. Nous sommes à l'écoute des personnes pour lesquelles et avec lesquelles nous travaillons, des communautés locales et des partenaires, et nous accueillons favorablement leurs contributions à nos efforts en matière de climat et d'environnement. Nous co-construisons des projets dans la mesure du possible et adoptons l'humilité inhérente à un processus d'apprentissage et d'expérimentation continus. Lorsque cela est pertinent, nous encourageons les approches innovantes pour soutenir et faciliter nos efforts.

PARTENARIATS et COLLABORATION. Les changements climatiques et environnementaux sont des phénomènes transnationaux qui exigent une réponse globale. Dans ce contexte, l'importance des partenariats et de la collaboration est plus cruciale que jamais. Conscients de cela, nous encourageons la collaboration avec les acteurs globaux et locaux et travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires sur le terrain, afin de promouvoir les bonnes pratiques et de tirer des enseignements de leur expérience directe pour rendre notre réponse plus efficace et mieux intégrée .

PARTICIPATION et AUTONOMISATION. Conscients que les enfants et les jeunes - et en particulier les plus défavorisés- sont les premiers touchés par la crise climatique et environnementale, et que nous avons beaucoup à apprendre de leurs divers points de vue sur la question, nous intégrons et faisons entendre la voix des enfants et des jeunes dans les activités liées au climat et à l'environnement chaque fois que cela est possible et pertinent.

2.2. Engagements

Nos engagements peuvent être divisés en trois piliers principaux, auxquels s'ajoutent certaines actions transversales.

Pilier 1 : Atténuer notre impact sur l'environnement et le climat

- Réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES) de 50 % d'ici 2030 par rapport à notre niveau de référence respectif et viser le "zéro net" d'ici 2050, conformément aux Accords de Paris sur le climat de 2015.
- Mettre en place un système de surveillance intégré pour suivre nos émissions de GES à intervalles réguliers, ainsi que d'autres aspects définis par des indicateurs clés de performance (KPIs).
- Suivre la trajectoire de décarbonisation déterminée dans notre "feuille de route climat et environnement", notamment en ce qui concerne les principales catégories d'émissions suivantes :

- *Transport*: réduire les voyages en avion et privilégier les transports à faible émission de carbone pour les déplacements sur le terrain et les trajets domicile-travail. Rationaliser l'utilisation des véhicules afin de réduire les émissions de notre flotte. Élaborer et mettre en œuvre une nouvelle politique de voyage intégrant des considérations de durabilité.
- *Fret* : réduire les émissions liées au fret aérien en rationalisant et en regroupant les déplacements et en sélectionnant des fournisseurs de transport moins polluants.
- *Achats*: réduire l'empreinte carbone des biens et services achetés pour nos programmes et nos activités de bureau. Élaborer et mettre en œuvre une nouvelle "politique d'achat durable" intégrant des critères environnementaux.
- *Énergie et bâtiments*: réduire notre consommation d'énergie, améliorer l'efficacité thermique de nos bâtiments et promouvoir un approvisionnement en électricité décarboné. Elaborer et appliquer des lignes directrices sur les bonnes pratiques en matière d'énergie et de gestion des bâtiments.
- *Numérique* : Optimiser le matériel informatique, les services et l'utilisation numérique.
- *Événements* : réduire l'impact environnemental de nos événements.
- *Collecte de fonds et communications* : réduire l'intensité en carbone de nos stratégies et processus de collecte de fonds.
- Atténuer l'impact négatif potentiel de nos activités sur l'environnement local et les écosystèmes dans lesquels nous travaillons et prévenir les sources de pollution (eau, terre, atmosphère).
- Sensibiliser chaque collaborateur à agir en faveur de l'environnement.

Pilier 2 : Adapter nos programmes pour responsabiliser les enfants et les jeunes

- Inclure un chapitre "changement climatique et environnement" dans notre stratégie globale et préciser les grandes lignes d'action à chaque niveau pour la période considérée.
- Intégrer les dimensions climatiques et environnementales dans tous nos programmes :
 - Inclure des objectifs d'adaptation au climat et à l'environnement et détailler comment nos programmes permettent aux enfants, aux jeunes, à leurs familles et à leurs communautés de renforcer leurs capacités et leur autonomie face à la crise climatique et environnementale et de promouvoir la justice climatique.
 - Renforcer nos objectifs programmatiques dans le cadre d'un modèle institutionnel et opérationnel plus durable, à faible émission de carbone et résilient, qui nous permettra de mieux gérer les risques associés aux crises climatiques et environnementales.
 - Veiller à ce que notre engagement à réduire notre empreinte carbone et environnementale ne se fasse pas au détriment de notre soutien aux enfants et aux jeunes, mais au contraire le renforce.
 - Évaluer les risques environnementaux associés à nos projets à l'aide d'outils appropriés , et adapter nos projets en conséquence.

Pilier 3 : Défendre le droit des enfants à un environnement propre, sain et durable

- Conscients que la crise climatique et environnementale est une crise des droits de l'enfant, promouvoir activement le droit des enfants à un environnement propre, sain et durable chaque fois que possible, tant au niveau local que national.
- Grâce à nos activités de plaidoyer, documenter et mettre en lumière des cas d'intérêt dans le domaine de la justice climatique - en particulier lorsque des communautés déjà marginalisées sont affectées par le changement climatique et la dégradation de l'environnement.
- Plaider en faveur d'une participation active, inclusive et efficace des enfants et des jeunes - en particulier ceux qui sont les plus exposés aux menaces environnementales et climatiques (notamment les filles et les femmes, les populations rurales et d'autres groupes défavorisés) - dans les politiques environnementales et les débats publics, et de la reconnaissance de leur fort potentiel en tant qu'agents du changement.

Transversale

- *Sensibilisation* : sensibiliser notre personnel à l'impact des crises climatiques et environnementales sur les enfants et les jeunes. Montrer l'exemple dans nos bureaux en mettant en œuvre des pratiques éco-responsables.
- *Formation* : intégrer l'expertise technique nécessaire dans l'organisation et former le personnel pour lui permettre de mettre en pratique les engagements ci-dessus. Fournir une formation sur les questions climatiques et environnementales à l'ensemble du personnel, et une formation plus poussée pour certains postes si nécessaire.
- *Description d'emploi* : inclure la responsabilité environnementale dans la description d'emploi / les spécifications des postes pertinents sur le terrain et au siège.
- *Processus de planification* : intégrer l'action en faveur du climat et de l'environnement dans le processus de planification annuelle de l'institution. Inclure des objectifs connexes dans les plans d'action des pays et des départements, fixer des objectifs annuels et intégrer les ressources nécessaires dans le budget.
- *Lignes directrices en matière d'environnement* : élaborer et partager des lignes directrices globales en matière d'environnement pour les bonnes pratiques au niveau des bureaux (siège et bureaux pays).
- *Partenaires locaux et nationaux* : écouter nos partenaires locaux et nationaux et s'inspirer de leur expérience et de leurs solutions pour améliorer notre approche. Encourager et soutenir leurs efforts pour développer une approche climatique et environnementale similaire à la nôtre.
- *Localisation* : veiller à intégrer les questions de durabilité dans nos approches respectives de la localisation de l'aide afin de contribuer à atténuer notre impact sur l'environnement.
- *Participation et responsabilisation* : inclure et prendre en compte la voix des enfants et des jeunes dans les projets, et co-construire avec eux lorsque c'est possible et pertinent.
- *Investissements financiers verts* : Favoriser les investissements dans des fonds certifiés durables ayant fait l'objet d'une vérification spécifique.

3. Procédure de préparation, de validation et d'exécution

Cette politique a été finalisée par un groupe de travail composé de représentants de nos trois organisations en octobre 2023, et a été validée par :

- Pour Tdh Fondation : le Conseil de fondation le 15.06.2024.
- Pour tdh schweiz : le conseil d'administration du 21.05.2024.
- Pour TdH Suisse : le Comité et le Groupe de Coordination le 21.05.2024.



©Tdh / Sajana Shrestha